

## Rapport de contrôle de l'Inspection des Installations Classées

Référence : 20180511-RAP-AUR-FABRUDE.odt

Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL
Entreprise : FABRUDE RECYCLAGE Adresse du site inspecté : Prentegarde Commune : 15 250 SAINT PAUL DES LANDES	S3IC 0056.00459 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input checked="" type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS

Activité principale : Transit/tri/regroupement de déchets, démolition de véhicules hors d'usage

Date du contrôle : 02/05/2018

Inspecteurs : Catherine GIRARD-MORZIERE

Type de contrôle		
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection approfondie <input type="checkbox"/> Inspection courante <input type="checkbox"/> Inspection ponctuelle	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection planifiée <input checked="" type="checkbox"/> Inspection circonstancielle

Circonstances du contrôle		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident	<input type="checkbox"/> Plainte <input checked="" type="checkbox"/> Autre : renouvellement agrément VHU	

Thème principal du contrôle	• Conformité réglementaire du site vis-à-vis de la gestion des véhicules hors d'usage.
-----------------------------	--

### Principale(s) installation(s) contrôlée(s)

- l'ensemble du site a fait l'objet d'un contrôle visuel.

### Référentiel(s) du contrôle

- Code de l'Environnement,
- Arrêté préfectoral n°2012-957 et son annexe (cahier des charges pour l'agrément N° PR 15 00001 D).

### Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)

Nom	Société	Qualité
M. LHERM	FABRUDE RECYCLAGE	Gérant

Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAES/Cellule xxx <input type="checkbox"/> Autre : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Préfecture / DDL / BPIP
--------	---

## Contexte et principales constatations

La société FABRUDE RECYCLAGE respecte les obligations du cahier des charges qui figure en annexe I de l'arrêté ministériel du 2 mai 2012 relatif aux agréments des exploitants des centres VHU.

Le site est globalement propre, les déchets triés par catégories et clairement identifiés. L'entretien des débourbeurs-deshuileurs ainsi que de la lagune est réalisé annuellement.

Seuls les véhicules ayant été dépollués ne sont pas stockés sur dalle étanche ; la traçabilité des véhicules et des pièces détachées est gérée informatiquement à l'aide de codes-barre.

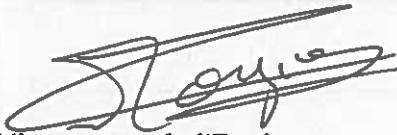
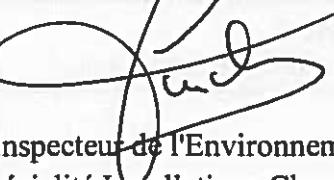
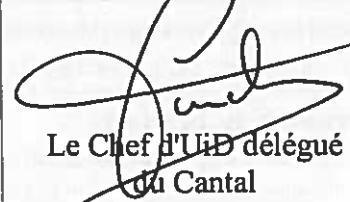
Les bordereaux de suivi des déchets sont correctement remplis.

L'Inspection des Installations Classées émet donc un avis favorable pour la délivrance de l'agrément « centre VHU », et proposera à Mme le Préfet du Cantal un arrêté préfectoral complémentaire en ce sens.

M. LHERM nous précise enfin qu'un porter-à-connaissance sera prochainement envoyé à Mme le Préfet du Cantal dans le cadre d'un projet d'extension d'un bâtiment afin d'accueillir des activités déjà existantes sur le site.

## Suites données à l'inspection

Écarts relevés	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Proposition de mise en demeure	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Proposition d'arrêté complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Rédigé le 11/05/2018 par C. Girard-Morzière  L'inspecteur de l'Environnement (spécialité Installations Classées)	Vérifié le 11/05/2018 par P. Vinches  L'inspecteur de l'Environnement (spécialité Installations Classées)	Approuvé le 11/05/2018 par P. Vinches  Le Chef d'UID délégué du Cantal
---	--	---